

18 Januari 1578

Instruction pour le docteur Albertus Leinicus
de ce qu'il aura à besoigner en Hollande
et Zeelande avec le Prince d'Oranges, Et,
tats desdicts pays, ensemble avec les Seigneurs
Comte de Porsseu et Baron de Flyerges et
autres en Gueldres au pays d'Utrecht et la
entour.

ernest
Premiers communicquera avec ledit St. Prince, touchant
l'interpretation du quatriesme et cinquesme articles
de la pacification au regard des bannis devant l'an
soixante six.

Semblablement communicquera ledit docteur avec
ledit St. Prince sur la satisfaction et assurance que
ledit St. Prince donnera à ceulx de Harlem, Amstredam,
dam, Ter Goes et l'ille de Suytbeverlandt, Schoon-
hoven, Utrecht et autres selon l'advis deliburé
audict docteur par escript.

Item se transportera ledit docteur d'Hollande
au pays d'Utrecht pour delivrer les assurances

Yper. - Portefeuille y.

Verden Lebrun h.

Bijlage
XXVIII

Item se transportera ledict docteur d'Utrecht
au pass d'Utrecht pour delivrer les assurances
respectivement aux Coronels, Capitaines et Compagnies
par eulx demandés, suivant le dernier traicté avec
eulx fait par le Conte de Bossu #1

1/ Daarvan dege kennis
geef in zij brief van
13 Januari (Bites,
nr. 301; Codez II,
IV =, 20).

Item portera ledict docteur la commission sur
Franchois Haulsaert pour descompter avec ledict
régiment des bas-Allemands ensemble des trois régi-
ments wallons sur la charge dudict S. de Flyerges,
Verdugo et Carduini. 2)

2/ Dese commissie bij
Van Hasselt, III, 106
wel foulen
(de datum te bevesten
datum; waarschijnlijk
is dese 20 Januari).

Item portera ledict docteur commission sur le
Seigneur van der Horst et luy pour effectuer ce
que dessus ensemble pour lever argent et draps
s'il est possible à crédit des Estats pour contenter
lesdicts Wallons ou bien pour fournir le premier
mois du prest desdicts bas-Allemands. 3)

3/ Idem, III, 114.

Item sera pourveu des dix mil florins du pre-
mier argent que sera furny par ceulx de Lisle,
Donay et Orchies pour payer la bende d'ordon-
nance du dict S. de Flyerges.

3/ Aan dese beide
L.

Item requirera ledict docteur les S. de Bossu et
Flyerges de faire marcher s'ils trouvent bon et
nécessaire lesdicts trois régiments bas Allemands
avec les mil chevaux de Gueldres vers Carpen + là
où que par lesdicts Estats et Conseil de guerre
serat ordonné après qu'ils seront prests pour mar-

p. 241, 149 a

cher en délaissant nombre compétent pour la réduction de Campen, Deventer, Runmonde et du chasteau d'Utrecht en cas que lors ne soient lesdites places délaissées et wydées par les Espaignols et leurs adhérens.

Item sera par lesdits Estats pourveu de deniers pour le payement desdits bas Allemans et Wallons en ce qu'on ne puisse trouver crédit ny avoir augmentation des contributions de ceulx d'Utrecht et Gueldres vers lesquels ledit docteur s'enforcera pour les induire à ladicte augmentation et mesmes pourveoyra ledit docteur que les cinq mil florins de Utrecht et dix mil florins de Gueldres soient payés et employés es fins susdictes.

Et aussy communiquera ledit S. docteur avec ledit S. Prince d'Orange, Estats d'Hollande et Zelande les difficultés que se représentent au regard des marchans d'Angleterre, afin que libre commerce soit permis d'une part et aultre par la marine.

Représentera en oultre audict S. Prince d'Orange que les bourgeois et habitans de la ville de Vlemmingen souffrent grand interest et travail des services que les soldats se font delivrer que les Estats

N^o
x verden vlg. blad

rub. 5

ii.

3.
Houtsefois ont par tout aboly pour estre trop onieulx
et proceja de l'invention des Espaignols et en
recompense de ce jugement les gaires desdicts
soldats, à quoy son Exp^e doit avoir regard et
faire supporter lesdicts de Neupoott.

Item pour satisfaire à la lettre du Baron de Flyer-
ges seront audict Sr docteur delivres lettres d'asseu-
rance en françois pour les Wallons de trois régi-
ments, sçavoir du Sr Baron de Flyerges et d'icellx
qui ont esté sous Verdugo et Mario Carduino
en la mesme forme pour chacun regiment
comme sont depechéz les assurances des basill,
lemans.

Luy sera aussy delivré commission sur
françois Houssart, affin de descompter pareille-
ment avecq les capitaines et matelots pour
qu'ils ne feroient aucun service en cas que
ceulx d'Amsterdam le trouvent bon de les
licentier.

Et combien que semble par lesdictes lettres
dudict Sr Baron que les arrier gages desdicts
matelots seroient grandes et que neantmoins
on les pourroit contenter avecq quinze ou seize mil
florins ou livres arthois, si induira ledict Sr docteur

[Leonius zal in alle handelen «selon t^e meadvies en
caas van Bossu. Hij zal dan t^ys van t^ys bericht doen van zyne besofnes].